

Coordonnées du bénéficiaire

Nom Prénom Adresse
Date de naissance
Sexe : féminin - masculin (*) Commune
L'enfant vit chez : son père - sa mère - ses 2 parents - est en garde alternée (*) depuis le :
Habite dans la 3CMA depuis le : Classe :

Coordonnées du père

Coordonnées de la mère

Nom Prénom **Nom Prénom**
Adresse **Adresse**
(si différente de celle du père)
Téléphone **Téléphone**

Parent demandeur : Père - mère - autre (*)

Situation du parent demandeur :
 * **marié - pacsé - vie maritale** (*) depuis le : **célibataire**
 * **séparé - divorcé - veuf** (*) depuis le : **éventuellement, nouvelle situation :**

(*) rayer la mention inutile

Association sportive

Montant de la ligne « Impôt sur les revenus soumis au barème (14) »
 de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

➤ En l'absence d'avis d'imposition, le calcul de la participation s'effectuera automatiquement sur la base de la tranche 3.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Les données recueillies via ce formulaire font l'objet d'un traitement par le CIAS de la 3CMA, dans le cadre du dispositif « chèques sport » et sur la base de votre consentement. Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Seuls les agents du CIAS en charge de la gestion du dispositif « chèques sport » ont accès à ces données.

En application de la réglementation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données ainsi que du droit à la limitation du traitement.

Vous disposez à tout moment du droit de retirer votre consentement à figurer au sein de ce dispositif.

Pour exercer vos droits vous pouvez contacter les services concernés à cias@cias-3cma73.com.

Signature :

Pièces à fournir, **en photocopie** :

- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (pour les couples non mariés, fournir les 2 avis d'imposition)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent
- Certificat de scolarité pour les lycéens (de plus de 16 ans) et les étudiants
- Prévoir chèque ou espèces pour le règlement de la participation de la famille

Taux de participation

====>

Montant à régler

Demande déposée le :

Chèques remis et réglés le :

« CHEQUES SPORT » 2021

Montant attribué

- 60,00 € pour les élèves de primaire, (éventuellement maternelle si l'enfant a 5 ans) et les collégiens
- 40,00 € pour les lycéens
- 80,00 € pour les étudiants

Participation de la famille

La participation de la famille, pour l'année 2021, est évaluée selon un barème prenant pour référence la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème (14) » de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019.

Tranches	Montant de la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème (14) »	Participation de la famille (%)	Participation de la famille (€)		
			Primaires, Matern. et collégiens	Lycéens	Etudiants (-21 ans)
Tranche 0	0	12,50 %	7,50 €	5,00 €	10,00 €
Tranche 1	1 à 1000	28,00 %	16,80 €	11,20 €	22,40 €
Tranche 2	1001 à 2000	55,00 %	33,00 €	22,00 €	44,00 €
Tranche 3	> ou = 2001	80,00 %	48,00 €	32,00 €	64,00 €

Les partenaires (au 1^{er} janvier 2021)

A Corps et Danse	L'Elite Mauriennaise- Boxe
Antonia Flamenco	Le Pied à l'Etrier
Ass. Sport. Collège Maurienne	Les Bleuets de Maurienne
Basket Club Maurienais	Maurienne Aikido
CAM Foot	Maurienne Escalade
CAM Handball	Maurienne Judo
CAM Rugby	MLD VTT
Club Haltérophile et Culturiste	Nautic Club Maurienais
Club Pongiste	Skate & Create
Club des Sports Albiez-Montrond	Taekwon'Arts Maurienais
Karaté Wado Kan	Tennis Club
La Piste en Herbe	U A M